



CAUE : MENACE ÉCARTÉE ?

Un article de l'avant-projet de loi de décentralisation prévoyait le rattachement des CAUE à d'autres organismes. L'idée est abandonnée.

Avertissement sans frais ? Un article de l'avant-projet de loi de décentralisation a inquiété et mobilisé la Fédération des CAUE (Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement). Cet article prévoyait la possibilité pour les départements de créer des GIP (groupements d'intérêt public) d'ingénierie locale, qui auraient intégré les CAUE. Dans ce cas, s'alarmaient ces derniers, les financements propres du CAUE, "garant de son indépendance", disparaîtraient. La préoccupation avait été relayée par la FNCC qui protestait elle aussi : "Si la loi devait être votée en l'état, le risque serait grand que les missions profondément culturelles des CAUE — information, conseil, sensibilisation — voient leur moyens amoindris

tant est tendu le contexte budgétaire des départements." La FNCC soulignait un point crucial : "La fusion des CAUE dans un organisme beaucoup plus large aura pour conséquence une orientation de l'engagement public vers une approche purement technique d'assistance à maîtrise d'ouvrage ou vers la réalisation opérationnelle des projets, au détriment du travail en amont pour la qualité architecturale des travaux et leur articulation harmonieuse avec les exigences de la conservation du patrimoine".

Les arguments ont porté. L'interministériel a supprimé l'article incriminé de l'avant-projet de loi. Matignon a tranché, alors que le ministère de la culture avait lui aussi plaidé la cause de

l'autonomie des CAUE. Quant au ministère de la réforme de l'État, il n'avait pas, semble-t-il, pris conscience de ce que pouvait bouleverser une apparente rationalisation des gestions locales.

Du côté des CAUE, l'incident fait réfléchir. "Cela nous amène, dit son directeur Yves Brien, à demander qu'il y ait une discussion sur les enjeux de la qualité architecturale, urbaine et paysagère." Une proposition qui devrait intéresser le ministère de la culture, à l'heure où celui-ci prépare une loi sur le patrimoine qui doit préciser, a déjà annoncé Aurélie Filipetti, faire sa place à la qualité architecturale et à celle des paysages.